ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SÉNAT

Cécile UNTERMAIER
Députée de Saône-et-Loire

Membre de la Commission des Lois Constitutionnelles,
de la législation et de l'administration générale de la République
Groupe Socialistes et Apparentés

Jérôme DURAIN
Sénateur de Saône-et-Loire

Membre de la Commission des Lois Constitutionnelles,
de la législation et de l'administration générale de la République
Groupe Socialiste Ecologiste et Républicain

A l'attention de Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé
Cabinet du Ministre
Ministère des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Louhans, le 12 octobre 2021

Monsieur le Ministre,

Notre attention a été appelée par le Docteur Dubot, Président de la Commission Médicale d'Etablissement (CME) et le syndicat CGT du Centre Hospitalier William Morey situé à Chalon-sur-Saône (71100) sur la problématique anesthésique et l'activité chirurgicale de l'établissement.

Le décret du 24 novembre 2017 prévoit depuis le 1er janvier 2018, l'encadrement des rémunérations versées aux praticiens intérimaires exerçant dans les établissements publics de santé.

Faute de prévoir une rémunération suffisante aux yeux des praticiens intérimaires, ce décret était jusqu'à présent très difficilement respecté par les hôpitaux. En effet, confronté à la pénurie de personnel - en l'espèce de médecins anesthésistes réanimateurs - et pour maintenir les services ouverts, l'embauche de médecins intérimaires à une rémunération bien supérieure au barème, s'avérait être l'unique solution.

Face à ce constat, la loi visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification du 26 avril 2021 a pour objectif de mettre fin à ces dérives. En application de l'article 33 de cette loi, est ainsi désormais imposé aux agences régionales de santé et aux comptables publics de déférer devant les juridictions administratives les contrats qui ne respecteraient pas les barèmes et de refuser de payer les interventions qui seraient réalisées en dehors du cadre règlementaire.

…/…

9, rue des Dôdanes - 71500 LOUHANS- Tel : 03.85.75.76.77- Fax : 03.85.75.76.70 - contact@untermaier.fr
Assemblée nationale – 126, rue de l'Université – 75355 PARIS 07 SP – cecile.untermaier@assemblee-nationale.fr

Les tarifs désormais imposés par le ministère de la santé ont pour conséquence le refus massif des médecins intérimaires d'exercer de telles missions et contraint les hôpitaux à fermer de nombreux services.

C'est le cas du bloc opératoire du Centre hospitalier William Morey de Chalon-sur-Saône. Comprenant neuf salles d'opération, le bloc ne fonctionnera plus qu'avec deux salles à raison de l'absence de médecins anesthésistes réanimateurs.

Au regard de cette situation, l'hôpital doit procéder à la déprogrammation des opérations pour pouvoir faire face à l'urgence. A très court terme, c'est un risque de fermeture totale du bloc opératoire. C'est l'ensemble du système hospitalier qui est en péril et la vie de nos concitoyens.

Aussi, face à ce constat alarmant, quelles solutions proposez-vous ? Envisagez-vous de faire appel à la réserve sanitaire ? Envisagez-vous un dispositif de réquisition ? Envisagez-vous de réserver à ces hôpitaux une dotation exceptionnelle leur permettant une politique de recrutement conforme à leurs besoins ? La situation est grave, les praticiens hospitaliers sont inquiets, les citoyens plus encore. La responsabilité de l'Etat est engagée devant cette rupture d'accès aux soins et cette interruption du service public de la santé.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération

Cécile UNTERMAIER
Députée de Saône-et-Loire

Jérôme DURAIN
Sénateur de Saône-et-Loire

Nathalie LEBLANC
Conseillère régionale

Francine CHOPARD
Conseillère régionale

Stéphane HUGON
Président du groupe
« Coopération Grand Chalon »

9, rue des Dôdanes - 71500 LOUHANS- Tel : 03.85.75.76.77- Fax : 03.85.75.76.70 - contact@untermaier.fr
Assemblée nationale – 126, rue de l'Université – 75355 PARIS 07 SP – cecile.untermaier@assemblee-nationale.fr